

# PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE ALTERNATIVE

Pour

La Commission scolaire  
des Hautes-Rivières



Par

Marie-France Bibeau

Julie Gagnon

Michaël Lalancette

Joanie Massé

Martine Monette

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>DÉPÔT DE PROJET OFFICIEL</b>	<b>4</b>
<b>UNE PEDAGOGIE ALTERNATIVE D'INSPIRATION FREINET</b>	<b>4</b>
PHILOSOPHIE	4
<b>RÔLES DES DIFFÉRENTS AGENTS</b>	<b>6</b>
RÔLE DES PARENTS	6
RÔLE DES ENSEIGNANTS	6
RÔLE DES ENFANTS	7
<b>ORGANISATION PÉDAGOGIQUE</b>	<b>7</b>
ÉVALUATIONS HUMANISTES	8
<b>L'INGÉNIOSITÉ À BON ESCIENT</b>	<b>9</b>
CONCLUSION	10
REMERCIEMENT	11
<b>ANNEXE A</b>	<b>12</b>

# INTRODUCTION

Les nouveaux parents à la recherche d'une école alternative à St-Jean-sur-Richelieu sont très étonnés, déçus, voir même inquiets de constater que leur propre commission scolaire n'offre pas l'accessibilité à au moins une (1) école primaire publique alternative dans la région. Un comité noyau ("**Comité**") s'est donc formé naturellement par la détermination de ces parents qui espèrent toujours et encore, en 2018, voir une telle école s'établir sur le territoire de la *Commission scolaire des Hautes-Rivières* ("**CSDHR**").

Le Comité comprend tout à fait qu'il s'agit d'un processus complexe et laborieux pour la CSDHR. Cependant le Québec compte présentement 42 écoles publiques alternatives (38 primaires, 3 secondaires et 1 primaire-secondaire) réparties dans 16 commissions scolaires, soit dans la grande région de Montréal, mais aussi dans les Laurentides, en Abitibi, en Mauricie, en Estrie, en Montérégie et dans la région de Québec. En 2017, pas moins de sept (7) nouvelles écoles alternatives ont vu le jour au Québec. En 2018, deux (2) sont en lice et l'ouverture d'une troisième (3<sup>e</sup>) en Beauce est confirmée pour 2019.

Le modèle d'école existe... Et le *Réseau des écoles publiques alternatives du Québec*<sup>1</sup> ("**RÉPAQ**") existe aussi.

Honnêtement, le Comité actuel ressent beaucoup d'incompréhension. Pourquoi la CSDHR ne consacre-t-elle pas les énergies nécessaires à la mise en place d'une École (Primaire) Publique Alternative ("**EPPA**") accessible à tous dans la région ? Faute de fonds ? Faute d'intérêt ? Faute de croyance en la pédagogie alternative ? Le Comité et les citoyens ont plus que jamais besoin de réponses claires.

Nous sommes le troisième (3<sup>e</sup>) comité à être formé et à se présenter devant la CSDHR pour espérer voir naître une EPPA. Depuis près de quinze (15) ans, tout le travail demandé par la CSDHR à ces comités a été réalisé. En 2015, nos prédécesseurs ont déposé un rapport ("**Annexe A**") ; ils ont fait des approches, des recherches et ont colligé des centaines de renseignements. Des années de travail acharné et surtout "engagé", du temps et de l'énergie investis sans compter... Et les projets déposés par ces précédents comités ont tous été rejetés.

En tant que troisième (3<sup>e</sup>) comité, nous prenons le flambeau avec tout l'appui du dernier. Nous déploierons toute notre énergie, notre détermination et notre créativité pour voir naître ce projet. Nous sommes réunis parce que nous voulons une école différente. Nous sollicitons, à nouveau, votre ouverture à la création une EPPA à la CSDHR.



**"Tout le monde est un génie. Mais si on juge un poisson sur sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide."**

*- Albert Einstein*

Chaque enfant est unique. À chacun son rythme d'apprentissage, ses champs d'intérêts et ses forces pour traverser les défis qui se présentent à lui, et plus particulièrement, en milieu scolaire.

L'EPPA que nous demandons n'est pas seulement un lieu académique, elle est par-dessus tout un endroit où nos enfants auront le privilège de grandir dans un environnement qui s'assurera de leur inculquer le goût d'apprendre dans la société d'aujourd'hui.

**"L'éducation ne consiste pas à gaver, mais à donner faim."** - *Michel Tardy*

---

<sup>1</sup> Réseau des écoles alternatives du Québec / Mission du RÉPAQ. En ligne: <http://RÉPAQ.org/>

# DÉPÔT DE PROJET OFFICIEL

Nous comprenons que, selon la *Fédération des commissions scolaires du Québec* ("FCSQ"), **la commission scolaire est un gouvernement local qui permet aux citoyens de s'exprimer sur leur système d'éducation et de participer à son développement**. La FCSQ précise également qu'elle a pour mandat de veiller à *la réussite des élèves en offrant des services efficaces et essentiels à ses directions d'établissement, afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur mission éducative*.

Nous soulevons que l'une des principales missions des commissions scolaires au Québec est de répartir équitablement les ressources entre ses établissements, *en tenant compte des besoins exprimés par ses citoyens et des inégalités sociales et économiques* et qu'elles doivent également rendre des comptes auprès du *ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sport du Québec* et auprès de la population de son territoire.

À la lumière de ce qui précède, nous considérons que la CSDHR détient toute les ressources nécessaires à sa disposition (incluant le RÉPAQ et ce Comité) pour permettre l'établissement d'une première EPPA sur son territoire.

C'est d'ailleurs en tant que Comité et citoyens de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu, que nous nous rassemblons officiellement aujourd'hui pour déposer ce nouveau projet qui, nous l'espérons, saura convaincre cette fois-ci la CSDHR, que l'EPPA exigée a une dimension beaucoup plus large que de simplement demander une nouvelle école ou des classes de plus pour nos enfants.

Via ce dépôt de projet, nous demandons formellement à la CSDHR l'ouverture d'un dossier, ainsi qu'un engagement clair de sa part, pour une évaluation exhaustive dudit projet, tel que nous le présentons aujourd'hui.

## UNE PEDAGOGIE ALTERNATIVE D'INSPIRATION FREINET<sup>2</sup>

Plusieurs documents existent alors que peu d'élèves ont l'occasion de bénéficier d'une approche "alternative" en milieu scolaire. Serait-ce à croire que des écrits ne puissent suffire ? Il a été mis en lumière dans plusieurs études que le modèle d'enseignement actuel ne convient pas aux élèves ayant des difficultés ou des troubles d'apprentissage, par exemple.

La pédagogie Freinet est née au début du siècle par le travail de Célestin Freinet, un pédagogue engagé pour sa cause et luttant pour la propagation de ses idées. [...] **la pédagogie Freinet s'inscrit dans une perception de la société qui tire sa richesse des individus qui la composent et de leur diversité, la collectivité et l'individualité** étant donc étroitement solidaires et interdépendantes. **Cette pédagogie se fonde sur des besoins fondamentaux tels que s'exprimer et communiquer, coopérer, apprendre en toute individualité, s'organiser, s'autoréguler et s'autoévaluer.**

### PHILOSOPHIE

L'école alternative base donc sa pédagogie sur une démarche d'apprentissage personnelle de l'élève qui vise son développement global. Elle est un milieu éducatif dynamique, prônant une approche participative, communautaire et humaniste dans laquelle chaque intervenant (équipe de direction et enseignants) ("**Équipe-école**") joue un rôle actif dans l'épanouissement de l'élève.

L'EPPA que nous souhaitons mettre en place, avec le soutien du RÉPAQ, permettra via des ateliers et des projets, de développer le goût d'apprendre par des enseignements "concrets". Ces ateliers ludiques stimuleront la curiosité intellectuelle de l'enfant, tout en l'aidant à développer ses capacités créatives, son autonomie et son entreprenariat liés étroitement à la mise en œuvre de

---

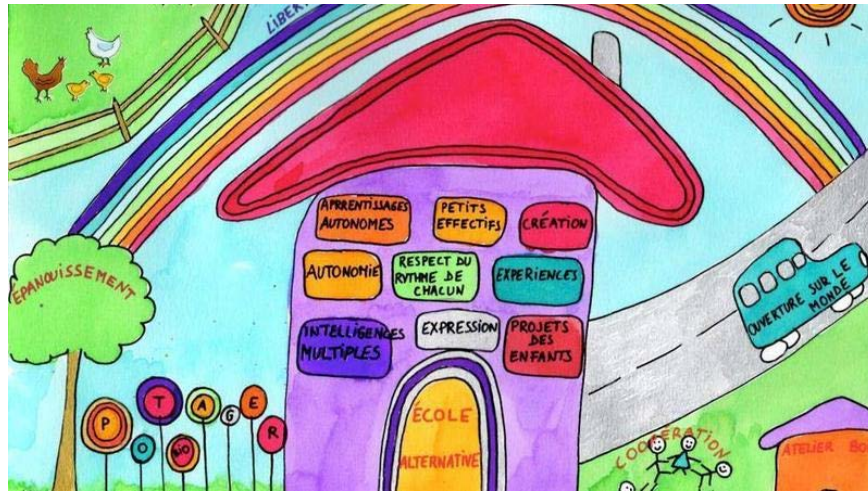
<sup>2</sup> Mémoire présenté à l'Université du Québec à Trois-Rivières par Léna Bergeron (août 2012). Description et analyse des interventions soutenant le développement de l'autodétermination d'élèves ayant des difficultés ou des troubles d'apprentissage : le cas d'une dyade orthopédagogue-enseignante œuvrant en école alternative. En ligne <http://depot-e.uqtr.ca/5170/1/030354411.pdf>

tous ses projets. L'enfant apprendra d'autant plus à user de son esprit critique et à utiliser des outils, des stratégies et des modes d'expression qui lui sont propres.

**"Dis-moi et j'oublie. Montre-moi et je me souviens. Implique-moi et je comprends."**

*- Proverbe chinois*

Essentiellement, les écoles publiques alternatives du Québec se veulent évolutives par leur désir d'encourager et de respecter le potentiel de chacun des élèves qui les fréquentent, et ce, sans distinction, avec trouble d'apprentissage ou non. Ces milieux scolaires deviennent, pour ces enfants, des communautés qui s'impliquent et qui s'entraident.



Il est important de souligner que chacune des écoles publiques alternatives existantes possède des ressources variées et qu'elles s'assurent de transmettre les valeurs fondamentales qui englobent le programme de formation générale de la PFEQ<sup>3</sup>. L'EPPA qui sera mise en place à la CSDHR s'assurera, comme les autres, de fournir toutes les ressources nécessaires, en insistant sur les valeurs du programmes :

Valeurs	PFEQ
Respect	Vivre ensemble et citoyenneté Structurer son identité et coopérer
Autonomie	Orientation et entrepreneuriat Jugement critique et résolution de problème Méthode de travail efficace
Engagement	Vivre ensemble et citoyenneté Structurer son identité et coopérer
Connaissance de soi	Santé et bien-être Structurer son identité Mettre en œuvre sa pensée créatrice
Coopération	Vivre ensemble et citoyenneté Structurer son identité et coopérer
Ouverture	Environnement et consommation Médias Mettre en œuvre sa pensée créatrice Structurer son identité

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2001) Enseignement préscolaire et primaire dans le Programme de formation de l'école québécoise. En ligne [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/prform2001.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/prform2001.pdf)

# RÔLES DES DIFFÉRENTS AGENTS

Les écoles publiques alternatives du Québec se distinguent actuellement par leurs "communautés scolaires". Leurs différents agents encadrent l'enfant et l'aide à développer sa propre connaissance de soi, son affirmation de soi et sa confiance en soi. Pour l'enfant, acquérir cette conscience de lui-même est cruciale et lui permet de se connaître et de développer ses plus grandes forces. L'association étroite entre les parents et celle de l'Équipe-école, ne peut que contribuer à la cohérence des apprentissages de l'enfant. D'ailleurs, celui-ci n'est plus seulement qu'un élève académique, il fait partie intégrante de sa propre démarche scolaire.

## RÔLE DES PARENTS

Il est très important de noter que les parents qui choisissent d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une école alternative s'engagent et font le choix de s'impliquer activement, en fonction de leurs compétences et de leurs champs d'intérêts, dans le milieu scolaire de leur(s) enfant(s) (à raison de 4 heures par mois, et ce, peu importe le nombre d'enfants). Par exemple, ils pourraient faire de l'accompagnement en classe selon les besoins émis par les enseignants, animer des ateliers lors des réunions de concertation pédagogique, s'impliquer dans les comités de parents, le tout dans le but d'améliorer la vie scolaire des enfants.

Il est à noter que les grands-parents peuvent également prendre le rôle de "Parent" dans la démarche scolaire de l'enfant et qu'ils peuvent s'impliquer tout autant.

## RÔLE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants seront toujours pleinement reconnus dans leur rôle de pédagogue et de professionnel de l'éducation. Chacun enseigne aux enfants selon sa propre personnalité et sa créativité.

Les enseignants deviennent de fins observateurs qui détectent les champs d'intérêts, les besoins et les aptitudes des élèves, afin d'élaborer avec eux des tâches collées à leur réalité. Ils les guident ainsi dans leurs projets personnels afin d'y rattacher des savoirs essentiels tout en les outillant dans leur méthodologie de travail.





## RÔLE DES ENFANTS



Les enfants, quant à eux, ont l'avantage d'être très impliqués dans leur cheminement scolaire. Par exemple, ils font des choix dans leur grille-horaire, ils travaillent sur des tâches spécifiques, ils participent aux décisions de groupe et réalisent différents projets. Ils deviennent des êtres pleinement engagés dans leur propre éducation et prennent pleinement conscience de qui ils sont.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

*Nous souhaitons expliquer sommairement, dans ce rapport, le fonctionnement pédagogique des milieux alternatifs en espérant faire tomber certains préjugés ou mauvaises interprétations sur ce qu'est une école alternative.*



En tant que parents membres du Comité, un autre aspect nous attire et vient à la rencontre de nos valeurs à travers l'EPPA, il s'agit du concept "multiâge".

En milieu alternatif, les élèves d'âges différents se réunissent au sein d'une même classe. Ainsi, la réalité éducative devient représentative de celle de la société, celle où tous les âges se côtoient. Un esprit de famille s'établit et chacun des élèves enrichit les autres par ses forces.

Le fait d'évoluer dans la diversité (âge, sexe, nationalité etc.), dès les balbutiements de leur parcours scolaire, réduit considérablement la violence et l'intimidation chez les enfants. En milieu

alternatif, c'est tolérance zéro. L'interdépendance qui se crée entre les petits et les grands imprègne le quotidien et l'intimidation devient un fléau beaucoup moins présent. Évoluer en structure multiâge, favoriserait donc naturellement le respect des uns et des autres, peu importe la différence.

Les classes multiâge permettent également aux élèves de bénéficier d'une continuité des apprentissages et du développement des compétences tout au long du primaire. Le rythme de chaque enfant peut ainsi s'établir selon leurs propres aptitudes. Ils ont ainsi toute la durée du primaire pour couvrir les notions prévues par le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* (« **MEESSR** »). Les élèves peuvent progresser sans se limiter aux savoirs prévus pour un seul niveau. Le mois de juin devient alors un mois comme les autres et les apprentissages se poursuivent ainsi jusqu'en 6<sup>e</sup> année. À cette dernière année du primaire, les savoirs essentiels prescrits par le programme de formation devront alors avoir été couverts par l'élève.

## ÉVALUATIONS HUMANISTES

En milieu alternatif, le développement global harmonieux de chaque enfant est une priorité.

Au quotidien, l'enfant doit s'autoévaluer par rapport à son engagement dans ses projets et dans les tâches éducatives qui lui sont proposées. L'agenda est conçu afin de contenir des fiches d'auto-évaluation. Cet outil sert autant à l'enseignant qu'aux parents, qui peuvent faire un retour avec l'enfant occasionnellement et constater de quelle manière l'enfant s'investit à l'école. Cette forme d'évaluation permet à l'enfant de structurer son identité de manière honnête et à reconnaître ses forces et ses défis.

Comme le programme du MEESSR est basé sur le développement des compétences, il est important de prendre en compte tout ce que l'élève réalise sur une longue période de temps. Comprendre où il se situe dans le développement de ses compétences permet à l'enseignant d'adapter son enseignement en fonction des besoins de l'élève. L'évaluation se retrouve donc véritablement à son service. Naturellement, l'élève est amené à apprendre et à stimuler son plein potentiel. Même s'il éprouve de la difficulté à comprendre une notion, son engagement et sa persévérance seront pris en compte et seront soulignés. Cela cible incontestablement les compétences transversales du programme du MEESSR.



Le souhait de chacun des milieux alternatifs est de réussir à amener tous les enfants à s'investir pleinement et à se juger par rapport à eux-mêmes. Apprendre à être heureux dans sa propre progression, sans chercher à atteindre un standard social, tel que de recevoir "une bonne note à l'école". S'aimer, atteindre son plein potentiel, être fier de soi, apprendre à se dépasser, voilà les



véritables principes qui devraient sous-tendre lors des évaluations (nous retrouvons ces mêmes formules d'évaluation en milieux professionnels aujourd'hui). Gagner de l'expérience, se questionner, utiliser les bons outils pour s'aider.

### **Des exemples:**

Le travail de l'Équipe-école et l'implication des parents dans la classe de l'enfant, permettent essentiellement aux enseignants de véritablement observer les élèves en action et de juger du développement des compétences de chacun d'eux.

Comme il est présent, le parent est invité à encourager directement son enfant et à commenter ses projets scolaires. Le parent peut également cibler et fixer de petits défis pour son enfant, à travers les projets à venir.

En milieu alternatif, les tâches éducatives et les projets réalisés par les élèves sont évalués sous forme de commentaires. L'enseignant commente ainsi l'engagement de l'élève et son développement dans les différentes sphères disciplinaires. Il utilise de nombreuses grilles d'observation qui permettent de soutenir son évaluation sous forme écrite. L'évaluation des savoirs, ciblés par le programme de formation du MEESR est importante et l'enseignant a le devoir d'effectuer des suivis rigoureux à cet effet.

De plus, à l'aide de l'enseignant, l'élève élabore un portfolio. Celui-ci devient alors le dossier d'apprentissage de l'élève qui le complète avec ses réalisations qu'il choisies d'y mettre en justifiant ses choix. Plusieurs moyens (photos, vidéos, enregistrements sonores etc.) peuvent venir compléter son portfolio, parce que les projets proviennent, en grande partie, de contextes réels.

## L'INGÉNIOSITÉ À BON ESCIENT

C'est par un concours de circonstances que le Comité a sélectionné l'église Saint-Gérard pour la création de cette nouvelle EPPA à Saint-Jean-sur-Richelieu. Cet édifice nous permet de croire que tout y est possible... Vraiment !



L'église Saint-Gérard appartient actuellement à un propriétaire privé et le prix de vente affiché est de 1,5 millions de dollars. La ville et les citoyens du quartier ne sont pas en faveur d'un convertissement de cette église en immeuble à condo. Une demande a d'ailleurs été déposée à l'automne 2017 au *ministère de la Culture et Communications du Québec*<sup>4</sup> afin de faire classer cette église comme bien patrimonial. À ce jour, nous demeurons dans l'attente de cette confirmation qui devrait être reçue au début de l'année 2018.

---

<sup>4</sup> Ministère de la Culture et Communications du Québec. En ligne <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=124826&type=bien#.Wmdqz2eWzIU>

Si, tel que nous le souhaitons, cette l'église est classée bien du patrimoine, des subventions entre 60 % et 70 % couvriraient les coûts de réfections du bâtiment. L'église se situe à deux (2) minutes de l'autoroute 35 et le plus merveilleux, le service de l'urbanisme de la municipalité de St-Jean-sur-Richelieu confirme que le zonage permettrait d'accueillir une école.

La CSDHR compte présentement trente-sept (37) écoles primaires sur son territoire. Afin de simplifier l'estimation de fréquentation, nous pourrions, par exemple, déterminer que si dix (10) élèves quittaient leur école actuelle de quartier pour fréquenter l'EPPA, trois cent soixante-dix (370) élèves y seraient inscrits en 2019 (sans compter les nouvelles maternelles).

N'y a-t-il pas ainsi, une manière de donner habilement une deuxième (2<sup>e</sup>) vie à un lieu "patrimonial" et historique de la région ? La CSDHR pourrait même devenir pionnière en ce qui a trait à la revitalisation ingénieuse d'une église en un milieu scolaire plus adapté aux futures générations.

Il est à considérer que la ville accueille positivement ce projet et que celui-ci pourrait mener à un partenariat important entre les deux (2) institutions. Par exemple, la ville pourrait louer une partie du sous-sol (entièrement bétonnée) pour des activités intérieures telle que la pétanque.

C'est ainsi que nous prions la CSDHR de se pencher concrètement sur cette proposition, avec toute la réflexion, l'analyse, la créativité et les calculs qu'un tel projet implique. De notre côté, nous sommes déterminés plus que jamais à voir ce projet se réaliser.

Si cette « ingénieuse » idée ne pouvait voir le jour pour quelques raisons que ce soit, **nous souhaitons ardemment que la CSDHR ne rejette pas l'implantation d'une EPPA dans la région et qu'elle tente et s'assure, par tous ses moyens et son pouvoir, de faire naître une EPPA d'ici 2020 sur son territoire, que ce soit par un projet pilote dans certaines classes de certaines écoles, la création d'une extension dans une école existante, la conversion d'une école existante en une EPPA ou bien la construction d'une nouvelle école, sur un nouveau site de son choix. Toutes les idées sont les bienvenues !**

## CONCLUSION

Lorsque nous devenons parents, plusieurs options s'offrent à nous en ce qui a trait aux services de garde : privées, accrédités, milieu familiale, CPE, etc. Peu importe notre choix ou la disponibilité, en tant que parents, ces milieux nous sont offerts et nous permettent de demeurer très impliqués dans la vie de nos enfants à l'extérieur du nid familial.

Lorsque nos enfants atteignent l'âge préscolaire, quels choix s'offrent aux familles de la région ? L'école de quartier ou l'école privée. Ce sont les seules options disponibles. En fait, les mieux nantis ont le choix, mais la classe moyenne (ou pauvre), elle, n'a aucun autre choix que d'inscrire son enfant à l'école de quartier.

Chaque enfant est différent. Certains évoluent parfaitement en milieu scolaire régulier, d'autres non. En tant que parents, ne sommes-nous pas les mieux placés pour diriger nos enfants vers ce qui répond le mieux à leurs besoins et aux nôtres ? Forcer un parent, des enseignants et un enfant à ce qu'il se "cadre" dans un milieu scolaire régulier (qui n'est pas adapté pour lui), laisse un profond sentiment d'injustice dans la communauté, surtout lorsque l'on sait que le choix "alternatif" s'offre ailleurs. Nous payons tous nos taxes scolaires, mais notre besoin en tant que parent (de s'impliquer davantage dans le cadre scolaire, d'offrir à notre enfant des enseignements concrets, de lui proposer un encadrement plus adapté à son tempérament et son rythme d'apprentissage, etc.), n'est pas comblé. Logiquement, c'est aux parents que devrait revenir le choix de déterminer quel type d'enseignement convient le mieux à son enfant, et non aux institutions publiques d'imposer l'école de quartier aux familles.

En tant qu'adultes, nous ne sommes pas tous des administrateurs, des comptables, des enseignants, des écrivains, etc. Des plombiers, des restaurateurs, des mécaniciens seraient profondément malheureux d'être assis derrière un bureau 8 heures par jour, 40 heures par semaine, jusqu'à la retraite. Pourquoi mettre tous les enfants dans le même moule ? Pourquoi reconnaître cette différence entre les individus, une fois seulement devenu adulte ?

D'ailleurs, selon les données que nous avons recueillies du RÉPAQ, les élèves qui ont fréquenté une EPPA durant leurs années scolaires primaires ont terminé leur secondaire sur cinq (5) ans (sans interruption) avec un taux de diplomation de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

Permettez-nous de faire une différence dans notre communauté. Nous souhaitons que la CSDHR demeure une richesse pour la région et qu'elle continue sa vocation : soit celle d'offrir aux familles l'une des plus grandes concentrations de ressources sur son territoire.

Nous tenons à conclure ce projet, en nous prévalant et en insistant sur les articles de la **Loi sur l'instruction publique** suivants :

**Article 4 :** L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 460.

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport. Lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.

**Article 240 :** À la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins de projets particuliers, autre qu'un projet de nature religieuse.

## REMERCIEMENT

Nous remercions à l'avance la CSDHR pour son implication dans ce dossier et pour la qualité du temps qu'elle lui consacrera.

Un merci tout particulier aux organismes et aux hauts dirigeants de la région (M. Dave Turcotte, député et M. le maire, Alain Laplante) qui se sont impliqués de près ou de loin pour supporter le travail du Comité formé de Mme Marie-France Bibeau, Julie Gagnon, Joanie Massé, Martine Monette, Michaël Lalancette et Sophie Provost.

Nous remercions également les nombreux citoyens qui nous ont épaulés (et qui nous épauleront) tout au long de ce projet.

Un merci tout spécial à M. Pierre Chenier, M. Alain Camaraille et M. Yvan Berthelot pour leur temps et leur soutien au dépôt de ce troisième (3<sup>e</sup>) projet à la CSDHR.